



Commune de Grancy

# GRANCY-INFO

AVRIL 2024



## DECORATION DE PÂQUES

Un grand merci à tous les enfants du village qui ont participé à la confection des lapins qui décorent la place pour cette période de Pâques.



## MAISON DE VILLE - RÉOUVERTURE

La Municipalité a le grand plaisir d'annoncer la reprise du Restaurant Maison de Ville par M. Yves Fumat et son équipe dès le **mercredi 1er mai 2024**. A cette occasion, un **apéritif** sera offert à la population de **17h00 à 19h00**. Soyez les bienvenus.

D'ici là, voici le numéro pour les réservations 021 866 15 15.

## SERVICE DES TRANSPORTS DE LA CROIX-ROUGE

Ce service propose des transports en véhicule de tourisme aux personnes éprouvant des difficultés à se déplacer pour des rendez-vous à caractère thérapeutique et, selon disponibilités, pour des loisirs.

Les services sont assurés par des bénévoles, proposés en journée tous les jours ouvrables.

Les demandes de transports doivent parvenir aux bureaux de la Croix-Rouge au moins **48 heures à l'avance**. Il n'est malheureusement pas toujours possible de satisfaire toutes les demandes. Tél. 021 340 61 09 du lundi au jeudi de 08h00 à 12h00.



## RÈGLEMENT SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAL

La Municipalité rappelle la teneur de l'article 7.5 du règlement sur l'aménagement du territoire communal qui stipule que :

"Les plantations effectuées en prolongement des constructions sont constituées d'arbres fruitiers ou d'ornement choisis parmi **des essences indigènes**. Pour des raisons d'intérêt paysager, la réalisation de plantations peut être imposées au propriétaire d'un bien-fonds lors de l'octroi d'un permis de construire".

Tous arbres ou haies abattus doivent être remplacés par une essence indigène.



## STATIONNEMENT DES VÉHICULES

En raison de la **prochaine ouverture de la Maison de Ville**, la Municipalité rappelle que les places de stationnement à proximité de la salle villageoise situées le long du chemin de la Léchère ainsi que le long de la route de Vullierens sont réservées à la clientèle du restaurant aux visiteurs ainsi qu'aux usagers de la salle villageoise.

**Les propriétaires et leurs locataires sont instamment priés de stationner sur leur propriétés.**

**Il est rappelé également que la place de la Fontaine est interdite à tout stationnement.**

[WWW.GRANCY.CH](http://WWW.GRANCY.CH)



## PETIT ECHO - REPRISE DES RÉPÉTITIONS

Le petit écho de la Risaz va reprendre du service. Tous les enfants de 5 à 14 ans sont les bienvenus pour chanter. Les répétitions auront lieu les mercredis de 14h00 à 15h00 sur la scène du Collège.

Les dates précises vous seront communiquées lors du prochain Grancy Info et sur le site internet [www.grancy.ch](http://www.grancy.ch).

Pour toutes informations : [contact@echoderisaz.ch](mailto:contact@echoderisaz.ch) ou 078 629 61 16.



## COMMUNICATIONS MUNICIPALES

Au cœur de la Municipalité.

Merci à l'Écho de la Risaz pour les deux magnifiques soirées qui ont eu lieu les 16 et 17 mars.

Du 6 février au 25 mars la Municipalité a :

- pris connaissance de la course cycliste Léman Gravel Challenge qui passera à Grancy le 18 mai
- pris connaissance de la course cycliste du Tour de Pays de Vaud qui passera à Grancy le 24 mai
- pris connaissance du passage à Grancy de la balade gourmande à vélo le 9 juin
- pris connaissance que le Conseil d'État adoptait en juin 2023 la révision des règlements d'application de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions et de la loi sur l'énergie, en vue de simplifier la procédure d'installation de pompes à chaleur air/eau ou air/air dans le canton. Cette révision qui a été bloquée par un recours a été validée par la Cours constitutionnelle dans son arrêt du 12 janvier 2024
- pris acte que la population résidente permanente à Grancy au 31 décembre 2023 est de 547 habitants
- décidé d'installer un défibrillateur au Collège
- délivré le permis de construire relatif au bâtiment à la route de Cottens 16
- redonné un coup de peinture à la Maison de Ville tout en cherchant un nouveau reprenneur (qui a été trouvé !)
- continué à réfléchir à la mise en valeur de la place de jeux et de la place du village (la fermeture actuelle est provisoire... c'est important à préciser !)
- commencé le processus de mise en place du nouveau logiciel communal pour le contrôle des habitants et la comptabilité
- continué les démarches pour la construction de la déchetterie
- lancé l'étude de faisabilité de la STEP de la Senoge en collaboration avec Vullierens, Hautemorges (Cottens), Echichens (Colombier) et Senarclens.

LA MUNICIPALITÉ

MUNICIPALITÉ DE GRANCY  
PL. DE LA FONTAINE 1 - LE COLLÈGE  
1117 GRANCY



### GREFFE MUNICIPAL ET CONTRÔLE DES HABITANTS

**Mme Mireille Hofer**  
Secrétaire municipale

Heures d'ouverture:  
mardi de 15h30 à 18h  
mercredi de 8h à 10h

Tél bureau: 021 861 14 80  
[admin@grancy.ch](mailto:admin@grancy.ch)

### EMPLOYÉS COMMUNAUX

**M. Beat Baumann**  
Employé communal  
Tél privé: 079 378 29 20

**Mme Nathalie Araujo de Sa**  
Concierge collège  
et salle villageoise

Tél privé : 076 418 41 98 du  
lundi au vendredi de 08h00  
à 12h00 et 13h00 à 18h00

### BOURSE

**Mme Anne Abegg**  
Boursière communale

Heures d'ouverture:  
mercredi de 08h00 à 09h00

Tél bureau: 021 861 14 80  
[bourse@grancy.ch](mailto:bourse@grancy.ch)